

## ARTAGNAN - Commune

Séance du 19 décembre 2024

Membres en exercice :  
14

Date de la convocation: 13/12/2024

*dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphane ETIENNE*

Présents : 10

**Présents :** Stéphane ETIENNE, Christine APARICIO, Marc CLAVEL, Lucien COMBESSIES, Isabelle BETTONI, Michelle BROUCA, Sylvain DUPRAT, Carlos MARTINS, Pierre MELENDEZ, Fabienne VIGNOLO

Votants: 10

Pour: 10

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:** Eric CHAUMES, Christian DOURS, Stéphanie LOPEZ, Stéphane SARDOU

Refus : 0

**Secrétaire de séance:** Fabienne VIGNOLO

### Objet: Approbation PV du 17 octobre 2024 - DE\_035\_2024

Monsieur le Maire et le secrétaire de la séance du 17 octobre 2024 soumettent le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024 tel qu'annexé à la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU – Villa Noullobos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le 08/01/2025

Le secrétaire de séance, Fabienne VIGNOLO	Le Maire, Stéphane ETIENNE
Signature 	Signature  



République Française  
Département des Hautes-Pyrénées  
Arrondissement de Tarbes

**ARTAGNAN**

## **Procès verbal**

Le jeudi 17 octobre 2024 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 06 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de Stéphane ETIENNE.

Secrétaire de la séance : Pierre MELENDEZ

**Présents** : Stéphane ETIENNE, Christine APARICIO, Marc CLAVEL, Lucien COMBESSIES, Isabelle BETTONI, Eric CHAUMES, Christian DOURS, Sylvain DUPRAT, Carlos MARTINS, Pierre MELENDEZ, Fabienne VIGNOLO

**Représentés** : Michelle BROUCA représentée par Stéphane ETIENNE

**Absents et excusés** : Stéphanie LOPEZ, Stéphane SARDOU

### **Ordre du jour**

- Information sur les décisions du Maire
- Approbation du PV de la séance du 5 septembre 2024
- Accord servitude de passage parcelle C183 Estays au profit de M. Routya
- Informations et questions diverses

### **Délibérations du conseil**

#### **DE\_032\_2024 - Approbation PV du 5 septembre 2024**

Monsieur le Maire et le secrétaire de la séance du 5 septembre 2024 soumettent le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2024 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2024 tel qu'annexé à la présente.

#### **Résultat du vote**

Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

**Délibération : adoptée**

#### **DE\_033\_2024 - Information sur les décisions du Maire**

Monsieur expose les décisions qu'il a été amené à prendre depuis la dernière réunion du conseil municipal, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal prend note des décisions prises.

**Résultat du vote**

Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

**Délibération : adoptée**

**DE\_034\_2024 - Servitude de passage sur la parcelle communale C183**

Monsieur le Maire expose une requête de Maître Stéphanie SAVE en charge d'une transaction immobilière d'une parcelle située le long de la parcelle C183 appartenant à la commune.

Aux termes du compromis de vente signé entre les parties, plusieurs conditions particulières ont été prévues, et notamment celles d'une constitution de servitude de passage et celle d'une constitution de servitude de passage de divers réseaux par la Commune sur la parcelle cadastrée section C numéro 183 au profit de l'acquéreur.

Ces servitudes grevant la parcelle cadastrée section C numéro 183 s'exerceront exclusivement sur une bande d'une largeur de 7,5 mètres.

Monsieur le Maire informe du contenu de la servitude envisagée tel qu'indiqué dans l'annexe de la présente.

Monsieur le Maire prie le conseil de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette servitude au profit de l'acquéreur de la parcelle contiguë à la C183.

**Résultat du vote**

Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

**Délibération : adoptée**

Stéphane ETIENNE  
Président de séance

The image shows a blue ink signature of Stéphane Etienne over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE D'ARTAGNAN' at the top, 'R.F.' at the bottom, and '66 Pyrénées-Orientales' around the perimeter. The seal also features a central emblem with a figure holding a staff and a star above its head.

Pierre MELENDEZ  
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Pierre Melendez, consisting of a stylized, cursive script.